**CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES**

**Marché passé en Procédure Adaptée en application de l’article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars**

**2016 relatif aux marchés publics**

**PRESTATIONS DE TRANSPORT ,VISITES ET D’HÉBERGEMENT POUR UN VOYAGE A NANTES POUR 106 ÉLÈVES ET 8 ACCOMPAGNATEURS**

Date et heure limites de réception des offres

**12 octobre 2017 à 12h00**

Représentant du pouvoir adjudicateur : Mme GILLES Sylvie, Principal

**Service acheteur : service intendance du collège Aliénor d'Aquitaine**

Référence : NANTES 2018

**Article 1 : objet du marché**

1.1 Définition de la prestation

La consultation porte sur l'organisation d'un voyage à NANTES du mercredi 25 avril 2018 au vendredi 27 avril 2018.

Lieu : Nantes

pour les classes de 4 ème soit 106 élèves et 8 accompagnateurs.

1.2 Décompositions en lots

Ce marché n'est pas alloti. Les prestations sont réparties en un lot unique désigné ci-dessous: Prestations de transport et d'hébergement pour un voyage à Nantes pour 106 élèves et 8 accompagnateurs.

Ce lot unique est justifié par l'état du marché des prestations de voyages. Les prestataires présentent dans la majorité des cas des offres complètes (hébergement et transport) ce qui est plus avantageux économiquement.

1.3 Forme du marché

Le marché est passé en procédure adaptée en vertu de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics.

**Article 2 : lieu d'exécution de la prestation**

Le marché est conclu pour l'organisation d'un voyage à Nantes

**Article 3: durée du marché**

Le voyage devra se dérouler du mercredi 25 avril 2018 au vendredi 27 avril 2018.

**Article 4 : pièces constitutives du marché**

Le marché est constitué par les documents contractuels énumérés ci-dessous, par ordre de priorité décroissante :

– L'acte d'engagement (ATTRI1) complété et signé avec le bordereau de décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) ;

– Le Cahier des Clauses Particulières ;

– Le mémoire technique comprenant les fiches techniques explicitant l'offre, notamment le descriptif détaillé de l'organisation du séjour, les informations sur le transporteur et la description détaillée des lieux d'hébergement permettant d'en apprécier l’implantation géographique et la structure;

– Le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de fournitures courantes et de services (CCAG FCS) en vigueur le 1er jour du mois qui précède la date limite de réception des offres.

L'ensemble de ces pièces constitue le contrat qui liera le collège de Martignas sur Jalle à l'entreprise attributaire. Il ne sera donc signé aucun contrat rédigé par le prestataire du marché. Le dépôt d'une offre par le soumissionnaire vaut acceptation de l'ensemble des clauses de ce contrat.

**Article 5 : contenu et forme des prix**

5.1 – Forme des prix

Les prix seront forfaitaires. Le détail des prix apparaîtra dans le bordereau de Décomposition du Prix Global et forfaitaire (DPGF) annexé à l'acte d'engagement.

5.2 - Contenu des prix

Le prix de l’offre indiqué est un prix global TTC ferme et définitif comprenant à minima l’ensemble des prestations demandées. Il n’est pas nécessaire d’indiquer un tarif par élève. Les prix sont réputés

Cahier des clauses particulières - marché à procédure adaptée – voyage Provence 2018

comprendre toutes les autres charges fiscales, parafiscales, taxes ou autres afférentes aux prestations.

**Article 6: régime des prix**

Les prix sont fermes et non actualisables.

**Article 7: règlement des comptes**

Les factures devront être adressées au collège de Martignas sur Jalle en deux exemplaires. Le paiement s’effectuera en euro.

Les paiements seront effectués par mandats administratifs. Le chef d'établissement du collège est ordonnateur des dépenses. Le comptable assignataire est l'agent comptable du lycée Victor Louis de Talence.

Le délai global de paiement est fixé à 30 jours à compter de la date de réception des factures. Le taux d’intérêts moratoires, en cas de dépassement de ce délai, est celui de l’intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires commencent à courir.

**Article 8: avances et retenues**

S’agissant de l’avance, il est fait application des articles 110 à 113 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

**Article 9: délais d'exécution**

Le délai d'exécution est fixé du mercredi 25 avril 2018 au vendredi 27 avril 2018.

**Article 10 : pénalités encourues par le titulaire**

Les pénalités encourues par le titulaire seront celles prévues dans le CCAG fournitures courantes et services en vigueur.

**Article 11 : assurance souscrite par le titulaire du marché**

L'organisme titulaire du marché s'engage à fournir une attestation d'assurance en responsabilité civile professionnelle en cas de dommage.

**Article 12 : résiliation**

Le présent marché pourra être résilié dans les conditions et pour les motifs visés par les articles 29 à 34 du CCAG-FCS.

**Article 13 : règlement des litiges**

Le tribunal administratif de Bordeaux est seul compétent pour le règlement des litiges.

**Article 14: liste récapitulative des articles du CCAG auxquels il est dérogé**

Néant

**Article 15: Contenu des prestations**

**TRANSPORT**

Il comprend le transport en car aller et retour du collège à Nantes ainsi que les

frais de parking. Pour le déplacement en autocar, tous les frais d’autoroute et de parking doivent être inclus dans le prix. Dans tous les cas, l’autocar devra être équipé de ceintures de sécurité et les moyens de transport utilisés devront respecter la législation en vigueur à la date du transport.

Le candidat fournira un mémoire technique où figureront notamment les caractéristiques de l'autobus mis à disposition, les immobilisations obligatoires de l'autobus et du chauffeur afin de respecter la réglementation en vigueur et toutes informations susceptible de permettre à l'acheteur d'apprécier la qualité de l'offre.

Trajets en tram ou bus pour se rendre aux différents sites.

**HEBERGEMENT**

L'hébergement se fera sur un lieu d’hébergement situé de manière à minimiser les trajets en tram pour se rendre aux différents sites.

L’offre doit comprendre la pension complète pour 114 personnes dont 8 adultes en fonction du programme joint ci dessous:

**VISITES ( droits d'entrée et réservation d'un guide conférencier) sur la durée du séjour:**

- Visite- découverte des Machines de l'île et du Carrousel des Mondes Marins avec la visite de la Galerie ( 50 min) et une visite du Carrousel et des Mondes Marins ( avec droit à un tour par élève), découverte des terrasses de l'atelier, film et branche prototype.

- Croisière en bateau Nantes vue de la Loire: croisière commentée sur l'histoire du port et ses activités actuelles.

- Visite accompagnée « Histoire et Mémoire de la Traite des noirs, de l'esclavage et de son abolition » : parcours dans les salles du musée d'Histoire de Nantes dédiées à la traite négrière ( 1h) , parcours dans la ville entre le château des Ducs de Bretagne et le Mémorial ( 1h) et visite du Mémorial de l'abolition de l'esclavage.

- Visite guidée «  Jules Verne, la ville est un roman ».

**ORGANISATION DES JOURNEES A RESPECTER :**

**Mercredi 25 avril :**

- départ du collège à 7 heures du matin en autocar et en route pour Nantes.

Arrivée à 13 heures

-déjeuner : pique-nique prévu par les familles.

* aprés-midi : visite accompagnée ( si guide disponible pendant les vacances des Nantais) «  Histoire et Mémoire de la traite des Noirs » en 2 temps.
* Pour 2 classes - visite de 1h 30 du parcours dans les salles du musée d'Histoire de Nantes dédiées à la traite négrière
* Pour les 2 autres classes ( 1H plus 30 min) : - parcours dans la ville entre le château des ducs de Bretagne et le Mémorial et visite du mémorial de l'abolition de l'esclavage.

Et on inverse les 2 groupes de 2 classes chacune.

Dîner et logement en centre de jeunes.

**Jeudi 26 avril**

matin : visite découverte des Machines de l'île et du Carrousel des Mondes Marins ( 2 groupes de 2 classes) avec un tour de carrousel par élève compris.

Déjeuner : dans les environs du lieu du matin, repas en cafétéria/ auberge ( hangar à bananes serait l'idéal).

Après-midi : visite guidée « Jules Verne, la ville est un roman ». Durée : 2 heures.

Soirée : repas et hébergement en centre de jeunes.

**Vendredi 27 avril :**

matin : croisière commentée en bateau Nantes vue de la Loire .

Déjeuner fourni sous forme de panier-repas.

Goûter fourni par le collège.

14 heures : départ de Nantes et retour à l'établissement vers 19h.

**L'offre doit comprendre :**

* Hébergement 2 nuits en pension complète**. Lieu** hébergement en centre-ville pour minimiser les déplacements
* Les repas du dîner du jour 1 au déjeuner du jour 4
* Toutes les visites prévues au programme + droits d’entrée+réservations.
* guide conférencier
* Le transport en autocar grand tourisme
* Les frais autoroutiers, de parking et de check point
* L’hébergement et la restauration des chauffeurs
* Tickets de tram ou bus à prévoir pour les déplacements.
* Assurance individuelle de chaque participant (rapatriement sanitaire inclus)
* Assurance annulation pour toutes causes justifiées et risques d’attentat , et sur présentation d'un certificat médical attestant de l'impossibilité du participant à participer au voyage.
* Messagerie vocale pour les parents.
* Tous les frais de voyage
* le dossier de voyage
* **Tous les frais liés à la bonne réalisation du voyage devront être pris en charge par le titulaire du marché et inclus dans son offre. Il ne devra rester aucun frais devant être réglé directement par les élèves ou les accompagnateurs.**
* Pour le couchage, les draps doivent être fournis.
* Les déjeuners sont pris sous forme de paniers repas ou en cafétéria/auberge pour le déjeuner.
* Pour le dîner, il doit être servi sous forme de repas chaud avec entrée, plat et dessert. L’ensemble de ces prestations devra respecter la réglementation liée à l’hygiène alimentaire.
* Hébergement adultes  *au même étage que les hébergements des enfants, au moins 2 ou 3 chambres lits simples .*
* *Estimation:1 chambre ou plus pour 3 hommes,1 chambre ou plus pour 5 femmes.*